

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-009/PR/MAEPE-RH portant adoption du projet de budget prévisionnel 2020 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires (LANAA).

n° 2020-009/PR/MAEPE-RH

MinistèreMINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'EAU, DE LA
PECHE, DE L'ELEVAGE ET DES RESSOURCES HALIEU-
TIQUES**Date de publication**

12 janvier 2020

Numéro JO

n° 1 du 15/01/2020

Date du numéro

15 janvier 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS**VU**La Constitution du 15 septembre 1992**VU**La Loi n°200/AN/07/5ème L du 22 décembre 2007 portant organisation de l'Administration du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Mer, chargé des ressources hydrauliques**VU**La Loi n°48/AN/06/6ème L du 19 avril 2009 portant création du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2009-0197/PR/MAEM du 29 août 2009 portant organisation et fonctionnement du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**Le Décret n°2013-044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre**VU**Le Décret n°2013-045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement et fixant leurs attributions**VU**Le Décret n°2014-279/PR/MAERH du 06 octobre 2014 portant nomination du Directeur du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires**VU**L'Arrêté n°85-162/PR/SG du 07 septembre 1985 portant fixation des tarifs applicables au service de l'Elevage et des Pêches**VU**L'Arrêté n°2008-0421/PR/MAEM-RH du 06 juillet 2008 portant modification des tarifs de redevance pour l'établissement des certificats sanitaires et instaurant une contribution à la sécurité alimentaire**VU**L'Arrêté n°2010-3 93/PR/MAEM-RH portant modification de certaines dispositions de l'arrêté n°2009-757 PR/MAEM-RH, relatif aux tarifs de redevances applicables lors du contrôle vétérinaire et alimentaire**VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la Gestion des établissements publics à caractère administratif**VU**La Délibération n°001 du Conseil d'Administration du 29 novembre 2012 portant approbation du Budget prévisionnel 2013**VU**La Délibération n°002 du Conseil d'administration du 27 novembre 2014 portant approbation du Budget prévisionnel 2015

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Le projet de Budget prévisionnel 2020 du Laboratoire National d'Analyses Alimentaires s'établit comme suit

-
- En produits: 483 172 545 FDJ– En charges : 390 249 310 FDJ– Budget d'investissement : 92 923 235 FDJ
- Article 2 :
Le présent arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.
-

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH